



**REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

**PROCES VERBAL du
MARDI 05 NOVEMBRE 2024**

Assistaient à la réunion (17 personnes) :

Mme Christine MONNEAU (Pouvoir de Mme Sylvie COTTENCEAU), Présidente, Mmes Martine BARBIER-PRIEUR, Jacqueline BRUNEAU, Sylviane CHAVENEAU, M. Thierry BURON (pouvoir de M. Jacky CHALUMEAU), Mmes Maryvonne FOUCHARD, Marie-Christine FOURNIER, Brigitte GRUE, Nicole GUILLOTEAU, Sylvie LAUDE, Bernadette LEMOINE, Thérèse MENARD, Marie-Christine POIRIER, Jocelyne SEJOURNE-CAVELIUS, Odette VALE-LERAY, Monique VERNEAU et Carine VRIGNAUD.

Absents excusés (5 personnes) :

M. Jacky CHALUMEAU, Mmes Sylvie COTTENCEAU, Chantal GROSBOIS, Alexandra LE ROY, Monique MADELINE,

Personnes invitées : M. Thomas CONSTANTIN, Représentant du Département et Mmes Aurélie CAILLAUD et Annie TREMBLAIS, permanentes de l'APDM.

Suffrages exprimés : 19 (dont 2 pouvoirs).

Ouverture de la séance : 14 h 35.

C. MONNEAU, Présidente, ouvre la séance et propose un tour de table pour permettre à chacun de se présenter étant donné la cooptation de Mme Carine VRIGNAUD qui sera à confirmer lors de la prochaine Assemblée générale de l'APDM.

1) Approbation du procès-verbal du 10 juin 2024

A la lecture du procès-verbal, M. Thierry BURON pose les questions suivantes :

- Où en est la mise à jour du site internet : C. MONNEAU répond qu'elle avait demandé à Aurélie CAILLAUD de s'en occuper mais elle n'a pu le faire et il en ressort qu'il faudrait revoir entièrement ce site qui n'est pas du tout à jour. Voir avec la Commission fonctionnement.
- La place de M. Pierre BOSSE : C. MONNEAU fait savoir que M. BOSSE était membre honoraire de l'Amicale compte tenu de son implication lors de la création de l'APDM et suite à son décès, Jacqueline BOSSE s'est substituée à Pierre en attendant son inscription à l'APDM l'année prochaine.

- Reprographie : M. CONSTANTIN devait se renseigner sur la possibilité pour l'APDM de continuer à solliciter les services du Département pour les travaux de reprographie. Apparemment, c'est possible et compris dans la convention avec une facturation ensuite à l'Amicale.
- Les médailles : M. CONSTANTIN rappelle qu'il s'agit de faire financer par l'APDM la différence entre la prime versée par le CNAS et celle versée antérieurement par le Département. En effet, légalement le Département ne peut plus payer la différence en faveur des salariés. En compensation, une subvention départementale compenserait le montant de la dépense pour l'APDM. Seuls les adhérents à l'APDM pourraient en bénéficier.

N'ayant plus de questions, C. MONNEAU met aux voix l'approbation du PV du 10 juin 2024. **Il est approuvé à l'unanimité.**

2) Point sur le budget et la demande de subvention

M.C. FOURNIER donne les montants figurant sur les comptes au 5 novembre 2024, à savoir : 150 000 € sur trois comptes Tonic, 65 816 € sur le livret A et 13 386 € sur le compte courant. Elle précise également que lors de la réunion avec la DRH, la demande de subvention pour 2025 a été évoquée pour savoir s'il y aurait à nouveau une subvention départementale, tout en sachant qu'actuellement, le Département prend en charge les salaires des permanents et le loyer.

M. CONSTANTIN indique que les arbitrages ne sont pas encore terminés pour 2025.

Mme LEMOINE demande que deviendraient les fonds de l'APDM si celle-ci venait à disparaître.

C. MONNEAU indique que dans les statuts à l'article 25, il est dit : « qu'en cas de dissolution, l'Assemblée décidera de l'utilisation des fonds et du patrimoine dont elle disposerait à ce moment ».

T. MENARD demande quel est le montant des charges mensuelles de l'Amicale.

A. CAILLAUD précise que lors de la dernière Assemblée générale, la comptable a indiqué que les fonds de l'Amicale permettraient de fonctionner pendant un ou deux ans sans subvention du Département.

3) Montant de la cotisation 2025

C. MONNEAU propose d'augmenter le montant de la cotisation pour 2025 et de la mettre à 20 € au lieu de 15 € actuellement.

Elle met aux voix cette proposition :

Pour	19
Contre	0
Abstention	0.

Il en est ainsi décidé.

4) Point sur les Commissions

Commission convivialité, sport et loisirs :

C. MONNEAU donne lecture d'un mail adressé par Mme Alexandra LE ROY pour exprimer ses

désaccords avec les décisions prises par l'Amicale concernant l'annulation d'une sortie à Montgeoffroy à laquelle elle s'était inscrite avec ses enfants et qui a été annulée faute de participants, le coût des voyages et la préférence donnée aux retraités. C. MONNEAU demande aux membres du Conseil d'administration de donner leur avis.

O. VALE-LERAY précise que l'arrêt un mois avant l'activité permet d'éviter de payer des frais d'annulation.

Par ailleurs, il est précisé que les activités sont proposées à tous les adhérents qu'ils soient actifs ou retraités.

T. MENARD propose de lancer une enquête auprès des adhérents pour connaître leurs avis et leurs suggestions.

A. TREMBLAIS indique que chaque prestataire a ses règles concernant les annulations et qu'elle fait tout pour éviter les frais en cas de participation insuffisante pour maintenir l'activité. Elle rappelle que les activités proposées, en 2024, touchaient tous les publics (zoo, karting, bowling, hockey sur glace, cabaret, cinescénie Puy du Fou, châteaux, terra nocta, Paris-libre). Elle rappelle que deux cars sont prévus pour aller au Futuroscope en décembre prochain.

B. LEMOINE répond au fait que des actifs ont peu de revenus, mais que ceux des retraités, pour certains, sont au même niveau et M. BARBIER-PRIEUR trouve regrettable d'opposer les catégories si on veut redynamiser l'APDM et que pour améliorer les choses, il faut y participer.

Il est demandé que sur les bulletins d'inscription aux activités figurent la mention : « *que l'activité peut être annulée faute de participants* ».

Sur le voyage SNCF Paris-libre du 30 novembre, A. TREMBLAIS précise que la différence de coût par rapport à celui du début d'année, vient du fait que l'aide de l'APDM est inférieure compte tenu que l'Amicale ne sait pas encore si elle aura une subvention l'année prochaine et a donc décidé de réduire, pour l'instant, sa participation. A la suite de quoi, *il est proposé de fixer, pour une même activité, le montant de l'aide en début d'année.*

C. VRIGNAUD indique qu'elle a trouvé un aller-retour Angers-Paris pour 40 €, mais A. TREMBLAIS précise que pour un groupe c'est plus difficile d'avoir ce tarif et le car est beaucoup plus cher.

T. MENARD soulève le fait que les générations changent et que les anciens recherchaient la convivialité du groupe. Actuellement, les jeunes générations sont plus individuelles.

T. BURON demande s'il serait possible, pour l'accompagnateur, d'avoir un panneau de rassemblement pour que les adhérents puissent le reconnaître.

A. CAILLAUD fait savoir que dans les réserves, il y a des panneaux qui pourraient être utilisés à cet effet.

T. CONSANTIN précise qu'il n'est pas possible de se servir de matériel comportant les anciens logos du Département.

M.C. FOURNIER fait part d'une demande d'un adhérent concernant la collation prévue après le théâtre qui engendre un coût supplémentaire pour ceux qui ne souhaiteraient pas y participer. A. TREMBLAIS propose de permettre le choix d'y assister ou non sur les prochains bulletins

d'inscription.

Pour le voyage à NEW YORK, A. TREMBLAIS indique que 38 personnes sont actuellement inscrites sur 40 et que sur les 40, il y a moitié adhérents et moitié extérieurs. Cette destination faisait partie des demandes résultant d'un questionnaire tout comme la Jordanie, le Sri Lanka, la Norvège.

T. BURON fait part des propositions, au nom de J. CHALUMEAU, Président de la Commission convivialité, sport et loisirs, à savoir le basket ball, le Hand ball. Concernant le Cross du Courrier de l'Ouest, il n'a pas été donné suite faute de demandes, peut-être parce que les gens se sont inscrits sous les couleurs de leur club.

A. CAILLAUD fait passer une affiche pour un spectacle d'humoriste en décembre et fait savoir que certains agents pensaient que l'APDM n'existait plus. Il faut envisager une campagne de communication avec diffusion générale.

A ce sujet, il est rappelé que cette tâche revient normalement à la Commission fonctionnement qui n'a toujours pas de Président et dont font partie actuellement, Mmes MONNEAU, FOURNIER, MADELINE et LEMOINE. C. MONNEAU demande à T. BURON s'il veut bien être le Président de cette Commission. **Ce à quoi il répond favorablement**

T. CONSTANTIN donne son accord pour utiliser les moyens d'information du Département près des agents comme Mel Info et à tout métier.

Rappel pour la sortie Mogador Roi Lion, il est prévu de mettre une option pour le 22 mars 2025.

Commission retraités :

Maryvonne FOUCHARD, Présidente, rappelle qu'une sortie au poisson d'argent avec petit train de l'Anjou est prévue le 7 novembre avec 30 participants et le repas de Noël des retraités le 10 décembre prochain au restaurant Tournemine au Bon Pasteur, seul ce repas est réservé aux retraités.

3) Questions diverses

T. BURON demande si à la fin des voyages, il envoyé un questionnaire de satisfaction aux participants. A. TREMBLAIS répond que c'est le voyageur qui le fait et qui, ensuite, transmet les informations à l'Amicale.

La date du prochain CA est fixée au lundi 24 février 2025 dans une salle à choisir à la Cité Administrative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 15.

La Présidente,



P /la secrétaire,
La trésorière,

